

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 15 décembre 2011

L'an deux mille onze

et le 15 décembre,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène –
M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES
Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul
– BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc -
Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak –
TOSI Michel - JACQUOT Rémy – Mmes BOUYA Corine -
de CHAZERON FELICI Nathalie - Melle AMBROSIO Angélique
– M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy –
Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David -
CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mmes FARENQ
Jeanine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle ARROUCHE
Mounia – M. SANTILLI Jérôme -

ABSENT EXCUSE : MM. BERTON Christian - CARGNINO
André

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire
de séance.

N° 87/11 - Organisation de la Foire Agricole de la Saint Valentin 2012 – Demandes de subventions auprès du Conseil Général 13 et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme BOUYA expose :

La Commune va organiser au mois de février 2012, la Foire Agricole de la St Valentin, qui fêtera cette année ses 30 ans. Cette foire connaît un grand succès auprès de la population et des professionnels à laquelle sont associés divers partenaires.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 16 300.00€ H.T

Suite délibération n° 87/11

Pour l'organisation de cette manifestation, la Commune peut solliciter une aide du Conseil Général 13 et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En conséquence, Mme BOUYA demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- solliciter une aide du Conseil Général et du Conseil Régional, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous,
- organiser cette manifestation.

DEPENSES		RECETTES	
. Coût de l'opération	16 300.00	. Subvention C. Général	7 000.00
		. Subvention Région	6 000.00
		. Autofinancement	3 300.00
	-----		-----
TOTAL H.T.	16 300.00		16 300.00

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 15 décembre 2011.

LE MAIRE